

## ARRÊTÉ MUNICIPAL 12/2025

### Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade pour 2026

*Le Maire de la Commune de SAUCHY-CAUCHY,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 522-23 à L.522-31 du code général de la fonction publique ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
Vu la délibération en date du 07 avril 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables ;  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 février 2025 ;  
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 13 octobre 2025 après avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025.

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 et établi comme suit :

● **Avancement au grade de Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre attestation de réussite)	Date de nomination
PERUS Régine	Adjoint Technique Territorial	8		01/01/2026
Nombre de femme :	1			
Nombre d'homme :	0			

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à SAUCHY-CAUCHY, le 13/10/2025  
Le Maire, DUPAS J.-C.



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification*